

LE SCOOP DE LA SEMAINE

Cela aura échappé à la plupart des médias : il y a eu 2 manifs à Paris ce 14 juin !

L'une festive, colorée, revendicative, qui a rassemblé une large part de ces 70 % de français qui refusent qu'une « loi travail » mal nommée précarise l'ensemble des salarié-es. Une manif où l'on marche calmement, où l'on revendique en chantant et en brocardant les fossoyeurs d'un code du travail constituant le rempart légal contre l'arbitraire. Celle-là n'a pas intéressé l'immense majorité des commentateurs, politiques ou journalistes.

L'autre manif ? Beaucoup moins de participant-es pourtant. Beaucoup moins revendicative. Beaucoup moins joyeuse. Absolument pas fraternelle. Mais qui permet au gouvernement de faire oublier le déni de démocratie du 49-3, d'éviter le fond du débat, de permettre les amalgames honteux et de mettre en cause la légitimité des organisations syndicales non dociles (surtout celle de la CGT d'ailleurs).

Bref, du pain béni pour tous ceux qui prétendent que la modernité, ce serait laisser le renard gérer le poulailler.

Alors, aux collègues qui, le lendemain, posaient la question : que s'est-il passé à Paris ? Nous ne pouvons que donner le conseil suivant : passez à l'alternatif, et laissez tomber Ouest France, TF1 et la pensée unique qui censurent tous ceux et celles qui ne partagent pas leur credo libéral.

HÔPITAL: LES CASSEURS EN PLEINE ACTION !



D'ICI 2017, 22 000 POSTES SUPPRIMÉS DANS LES HÔPITAUX. (2% DES EFFECTIFS)

l'intersyndicale la même condamnation ferme de l'inversion de la hiérarchie des normes (accord d'entreprise moins favorable que l'accord de branche ou que la loi), en y voyant le même danger de dumping social :

« *Préparé sans concertation, ce projet de loi El Khomri porte en lui toutes les raisons de la colère sociale. La CFE-CGC n'a pas varié dans son opposition au texte. Véritable « catalogue » de mesures sensées flexibiliser le marché du travail, cette loi n'aura aucun impact positif sur la compétitivité économique des entreprises. Au contraire, l'introduction d'un principe (article 2) d'inversion de la hiérarchie des normes ouvrirait sans limite le champ de la concurrence par le dumping social avec de lourdes conséquences sur l'emploi* » peut-on lire sur son [site](#) internet.

Au passage, son nouveau président égratigne le blocage gouvernemental : « Le retour nécessaire à la concertation sociale sera possible à condition de cesser l'instrumentalisation d'un bloc censé être réformiste contre un autre qui serait contre tout. La CFE-CGC refuse la caricature des positions, rappelant que l'intelligence est toujours une option disponible pour ceux que la concorde sociale n'effraie pas. »

Une option que Hollande et Valls seraient bien inspirés de choisir. **En attendant, on continue les 23 et 28 juin !**

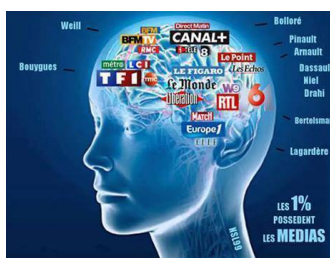
NDDL, C'EST NON

La CGT de Loire-Atlantique s'est engagée dès 2012 dans un processus de réflexion collective sur le projet de transfert de l'aéroport de Nantes à NDDL. À partir de nos revendications syndicales et de nos repères revendicatifs, nous avons travaillé plusieurs années sur ce dossier, notamment lors de journées d'étude qui ont rassemblé des dizaines de participant-es. La conclusion est simple : au regard des éléments et analyses contenus dans ce dossier, le maintien de l'aéroport sur le site actuel avec toutes les améliorations nécessaires en termes de sécurité, de conditions de travail, d'accès et d'usage, présente davantage d'atouts que la construction d'un nouvel aéroport sur le site de NDDL.

LA DGFIP LICENCIE

Dans le plus grand silence, cette année encore la DGFIP se propose de licencier 10 agentes Berkani :

3 au motif d'une inaptitude physique, 7 en raison des restructurations du réseau. Cela démontre s'il en était besoin que les conséquences des restructurations peuvent être grave pour certains salarié-es. La CGT s'interroge sur la non recherche par l'administration de solutions de reclassement pour ces collègues. Il faut dire que ces agentes sont gérées en fonction d'un Code du Travail on ne peut plus léger : le décret n°86-83, qui leur est applicable ne compte que 25 pages ! En somme, un code du travail simplifié, qui comporte 8 motifs de licenciements ! Un avant goût de ce que la Loi Travail propose pour toutes et tous...



Arnault (1ère fortune française) - Les Echos
Pinault (3e) - Le Point
Dassault (4e) - Le Figaro
Drahi (6e) - Libération et L'Express
Niel (7e) - Le Monde et Le Nouvel Obs
Bolloré (10e) - Groupe Canal
Bouygues (24e) - Groupe TF1
Fondation Bertelsmann - Groupe M6
Lagarde (177e) - Europe 1
Weil (358e) - BFM

**IL N'Y A PAS DE CENSURE EN FRANCE
IL N'Y A QUE 7 MILLIARDAIRES
QUI POSSEDENT 95% DES MEDIAS !**

La censure (ou la déformation) de ses positions, la CGT ne s'y résignera jamais, mais elle y est habituée (ça fait 120 ans que ça dure...).

C'est plus rare concernant la CGC, étrangement absente des journaux et antennes télé ou radio, contrairement à la CFDT.

Sur la question de la loi El Khomri, **le syndicat des cadres a le tort de partager avec les sept organisations de**

